

➤ Vie associative

CISIC à La Rochelle le 29 mai 2015 puis à Rouen le 8 juin 2015

Tout au long de ces journées, les personnes implantées ont pu manipuler, positionner, tester, comparer, échanger, à propos des aides techniques sélectionnées et proposées à l'essai dans de grandes salles pour le bonheur de chacun, et dûment expliquées par nos bénévoles, eux-mêmes utilisateurs au quotidien.

Rappelons encore l'importance de faire activer la boucle magnétique de son processeur par son régleur et à 100% ! Si l'on veut des essais sérieux.

Voir ces personnes implantées découvrir avec autant de plaisir parfois même stupéfaits de la réelle amélioration apportée par ces solutions pour appréhender du mieux possible la télé, le téléphone, la radio etc... et finalement tout simplement progresser nous conforte de l'importance de ces journées.



INFORMATION SUR LA BOUCLE MAGNÉTIQUE

La loi du 11 février 2005 concernant l'accessibilité des établissements recevant du public ERP précise que l'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

L'Art 6 précise qu'une aide à la communication pour les personnes malentendantes, telle qu'une boucle magnétique doit être obligatoire dans les ascenseurs.

Le défaut d'activation de la boucle pourrait en l'occurrence empêcher le patient porteur d'un implant cochléaire de bénéficier des systèmes mis en place pour son handicap.

➤ Nous retrouver sur internet

www.cisic.fr



« cisic.fr » reste un site internet d'information de référence sur l'implant cochléaire. Plus de 500 articles sont déjà en ligne dont une centaine de témoignages de patients portant un implant cochléaire. La zone «recherche» qu'on trouve en haut à droite de l'écran vous permet par exemple de rechercher la page du site qui contient un modèle de lettre afin d'obtenir le remboursement de vos piles, vous tapez «pile» ou «remboursement pile» et vous obtenez toutes les pages sur ce sujet.

La lettre mail d'information

Notre association adresse environ une fois par mois aux 2 000 adhérents ayant communiqué leur adresse email, un message résumant les dernières informations reçues sur l'implant cochléaire et les activités à venir de l'association. Pour la recevoir, vous devez nous avoir transmis lors de votre adhésion ou ultérieurement, une adresse mail valide. Il est nécessaire pour recevoir cette lettre que l'expéditeur « lettre_cisic@cisic.fr » soit ajouté à votre liste des expéditeurs fiables.

N'oubliez pas de nous prévenir si votre adresse email change en adressant un mail à **adherents@cisic.fr**

CISIC sur Facebook et Google



www.facebook.com/cisic.info
Cette page vous permet de suivre l'actualité de l'implant cochléaire et de notre association. Extrait des actualités diffusées sur notre page CISIC sur Facebook :

- Un site qui propose des stickers pour les Iphone mais aussi pour les contours d'implant cochléaire : AB, Cochlear et Medel dans leur rubrique médicale.
- Surdité, la voie de la thérapie génique, un article dans le mensuel Sciences et Avenir



Un groupe, pour échanger avec des personnes concernées par l'implant cochléaire www.facebook.com/groups/cisic/
Le nouveau forum Google animé par l'association : http://groups.google.com/group/implants_cochleaires

CISIC sur Youtube



www.youtube.com/c/AssociationCISIC
Cette chaîne répertorie les vidéos du CISIC & des vidéos externes (premiers instants d'écoute, fonctionnement de l'implant, reportage sur l'implant...) ainsi qu'un accès aux chaînes des fabricants où on retrouve des vidéos très utiles sur la manipulation des processeurs. N'hésitez pas à nous faire partager vos propres vidéos et à vous y abonner pour découvrir les vidéos mises en ligne !

La veille du CISIC sur l'implant cochléaire dans la presse francophone

<http://www.scoop.it/t/implants-by-verodoc>

➤ Rencontrer nos bénévoles à Paris

41 rue Henri Barbusse 75005 Paris Métro : RER Port-Royal ou Luxembourg
Permanences tous les mardis de 14h à 16h hors congés scolaires (zone C)



➡ Les candidats à l'implant cochléaire peuvent y découvrir des modèles d'implant cochléaire ainsi que de nombreuses brochures de présentation. Les animateurs des permanences répondront directement à leurs questions.

➡ Les personnes déjà porteuses d'un implant cochléaire peuvent s'informer sur les aides techniques permettant d'améliorer le confort d'écoute dans diverses situations. Il est aussi possible d'en tester certaines sur place, et de se faire expliquer en détail la manière de les utiliser. N'hésitez pas à apporter vos accessoires. En revanche, aucune vente de piles ou d'accessoires ne se fera sur place.

Contactez nos bénévoles

Une équipe de correspondants bénévoles assure la gestion quotidienne de notre association.

➡ Pour toute question relative à l'implant cochléaire, contactez nos bénévoles :

- Par mail : info@cisic.fr
- Par SMS au 06 17 39 54 71
- Par courrier : 41 rue Henri Barbusse- 75005 Paris

➡ Pour tout changement concernant votre dossier d'adhésion (nom d'usage, adresse postale, téléphone, mail, centre de suivi, type d'implant cochléaire...) contactez nous :

- Par mail : adherents@cisic.fr
- Par SMS au 06 17 39 54 71
- Par courrier : 41 rue Henri Barbusse- 75005 Paris

➡ Pour toute question relative au règlement de votre cotisation ou à l'envoi d'un reçu fiscal :

- Par mail : tresorerie@cisic.fr
- Par courrier : Joëlle Fournil 398 avenue Victor Hugo, 77190 Dammarie-les-Lys

➤ Assemblée générale

Journée d'information - Samedi 26 septembre 2015 - Paris

À l'occasion de la tenue de notre 13^e Assemblée Générale, une journée d'informations en présence des différents acteurs du monde de l'implant cochléaire se déroulera le :
samedi 26 septembre 2015 à partir de 9 h 30,
à la FIAP JEAN MONNET
30 rue Cabanis – 75014 Paris.

Après notre Assemblée Générale, nous allons réserver une place importante à l'information du Droit à la compensation du handicap des implantés cochléaires.

Les représentants des différentes marques d'implant cochléaire, vous proposeront en début

d'après-midi des ateliers afin de mieux vous faire découvrir les différentes possibilités de votre implant. Audilo sera aussi présent pour essayer et acheter différentes aides techniques à un tarif préférentiel.

CONVOCAISON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

Vous êtes conviés à participer à la 13^e Assemblée Générale 2014 de l'Association CISIC qui aura lieu le :

samedi 26 septembre 2015 à 9 h 30

à la FIAP JEAN MONNET

Amphithéâtre Bruxelles,

30 rue Cabanis – 75014 Paris.

À l'ordre du jour :

- rapport moral présenté par la présidente,
- rapport financier présenté par la trésorière,
- élection du Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir joint en bas de cette page. Votre présence sera un témoignage de confiance à l'équipe de bénévoles qui gère l'association et un gage d'intérêt envers notre action d'information sur l'implant cochléaire.

Catherine Daoud
Présidente CISIC

	Salle Athènes	Salle Madrid	Salle Budapest	Salle Berlin	Salle Oslo	Amphithéâtre Bruxelles
	Medel	Cochlear	Advanced Bionics	Audilo	Neurelec	
9h30						AG CISIC
10h	Stand avec accessoires et matériels de démonstration					Intervention du Dr Sandrine MARLIN, spécialiste en génétique interviendra sur le thème « Recherche sur la surdité : un point sur la génétique, dernières avancées et perspectives »
12h	Déjeuner libre au self service du FIAP					
14h	Atelier Medel	Atelier Cochlear	Atelier Advanced Bionics	essai et vente de piles & d'aides techniques	Atelier Neurelec	
16h						

POUVOIR (À RETOURNER : ASSOCIATION CISIC 41 RUE HENRI BARBUSSE 75005 PARIS)

Je soussigné(e) : , membre de l'Association CISIC,

donne pouvoir par la présente à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le 26 septembre 2015 à Paris, et en conséquence d'assister à cette Assemblée en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Le :

« Bon pour pouvoir »
(Mention manuscrite)

Signature

➤ Vie associative

Mieux connaître vos droits



Alexandra Grévin, une avocate sur le front du handicap.

Elle traque les injustices colportées par les institutions, les ministères, l'État et n'hésite pas à saisir les tribunaux. La jeune avocate Alexandra Grévin se bat pour faire valoir les droits des personnes handicapées et de leurs familles. Et elle gagne !

À l'occasion de la tenue de notre 13e Assemblée Générale, une journée d'informations en présence des différents acteurs du monde de l'implant cochléaire se déroulera le samedi 26 septembre 2015 à partir de 9 h 30, à la Fiap Jean monnet 30 rue cabanis – 75014 paris.

Après notre Assemblée Générale, nous allons réserver une place importante à l'information du Droit à la compensation du handicap des implantés cochléaires.

En effet, nous savons tous vaguement que des lois existent pour protéger les personnes handicapées, mais, connaissons-nous nos droits et notamment ceux destinés à compenser les besoins liés à notre handicap ?

Savons-nous à qui nous adresser, comment constituer une demande auprès de la MDHP et quelles démarches entreprendre lorsqu'on se voit opposer un refus à une demande de carte d'invalidité ou une aide financière ou humaine ?

La réponse est clairement : NON

Pour répondre à ces questions et aux multiples difficultés rencontrées par nos adhérents, nous avons jugé qu'il était indispensable et urgent de faire appel aux compétences d'une spécialiste « du droit du handicap » en la personne de Maître Alexandra GREVIN, avocate à la cour à Paris et spécialisée dans le droit du handicap.

<http://www.alexandra-grevin.com/>

Pour introduire son intervention mais également pour qu'elle nous puisse nous apporter des réponses très concrètes, différents intervenants préciseront les besoins les plus récurrents des implantés cochléaires.

Mr Jean-Luc Maixant agent général Allianz, depuis 25 ans, présentera l'assurance de nos implants cochléaires, indispensable pour prendre en charge les multiples sinistres rencontrés par les personnes implantées cochléaires.

Concernant l'utilisation au quotidien des processeurs des implants cochléaires, Agnès Duvignau, responsable du service client Cochlear présentera les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des processeurs des implants cochléaires, notamment le remplacement des différents accessoires des processeurs, les accessoires complémentaires à l'utilisation des processeurs dans différentes situations mais également les services proposés pour un bon entretien des processeurs.

Afin de tirer le meilleur profit de ces différentes interventions, le Dr Isabelle Mosnier a accepté de bien vouloir en être le modérateur.

➤ Assurance

COMMUNIQUÉ ASSURANCE

Le CISIC n'est pas un organisme officiel mais une association essentiellement composée de personnes implantées ou parents d'enfant implanté. Toutes ces personnes ont mis en commun leurs compétences et leurs expériences pour proposer différents partenariats responsables aussi bien pour les ventes d'aides techniques que la diffusion d'un contrat d'assurance groupe implant cochléaire.

Nous vérifions toujours périodiquement que le tarif proposé dans le cadre de notre contrat d'assurance groupe, soit le plus juste au regard des conditions du contrat et du montant total des sinistres pris en charge.

En 2015, afin de vérifier la pertinence financière de notre offre d'assurance, nous avons contacté différents interlocuteurs au sein des assureurs GROUPAMA et AXA ainsi qu'un expert en assurance indépendant : toutes les analyses reçues aboutissent à la conclusion que les tarifs actuellement proposés par Allianz sont aussi bien crédibles financièrement que viables à moyen terme.

En effet, l'analyse du bilan détaillé de nos 4 contrats Allianz sur les 3 dernières années montre que le ratio sinistre / primes hors taxes est de l'ordre de 70 % avec une amélioration l'an dernier. Cette marge brute est conforme aux pratiques habituelles des assureurs, car elle doit en plus couvrir les frais de gestion du contrat par l'assureur, et surtout la gestion des dossiers de sinistres.

Ce ratio montre un bon équilibre pour les deux parties et les différentes analyses nous ont également mis en garde sur la nécessité de maintenir un unique contrat groupe pour tous nos adhérents car le fait de proposer par exemple, un 2ème contrat pourrait rompre cet équilibre du fait de la dispersion des primes sur plusieurs contrats et conduire à une augmentation du tarif (pour des raisons purement statistiques, la marge exigée par les assureurs est d'autant plus élevée que le nombre de souscripteurs est faible, la probabilité d'un écart à la moyenne augmentant).

Toutes les analyses reçues ont également mis en évidence que la mise en place de la gestion des sinistres est très complexe dans le cas des sinistres implants cochléaires. Mr Maixant, agent général Allianz assure les implants cochléaires depuis plus de 25 ans et lors de notre enquête réalisée en 2012 auprès de plus de 700 patients, la satisfaction en cas de sinistre est de 100%.

C'est au vu de tous ces éléments, que notre association a confirmé son engagement auprès de Mr Maixant, agent général Allianz.

● option 1 : 180 € ● option 2 : 220 € ● option 3 : 300 € ● option 4 : 348 €



➤ Actualité *Détecteurs de fumée*

Les médias parlent beaucoup de l'obligation d'équiper son logement d'un détecteur de fumée. Cet article fait le point sur les obligations légales et la situation particulière des malentendants.

Equiper son logement d'un détecteur de fumée est une obligation légale

La loi impose à partir du 6 mars 2015 que chaque logement soit équipé d'un détecteur de fumée.

L'achat et l'installation du détecteur incombent au propriétaire du logement.

Si le logement est loué, le locataire est néanmoins responsable de l'entretien du détecteur.

Il n'y a aucune obligation légale particulière pour les personnes sourdes ou malentendantes

Sur le plan purement légal, il n'y a pas d'obligation pour une personne sourde ou malentendante d'équiper son logement d'un modèle disposant d'un moyen de signalement autre que sonore. Ne vous laissez donc pas influencer par des vendeurs peu scrupuleux essayant de vous pousser à acheter rapidement un détecteur «spécial malentendant» particulièrement coûteux sous prétexte que vous êtes obligé par la loi de l'acheter.

Le bon sens est néanmoins important

Les détecteurs vont permettre de diminuer le nombre de victimes des incendies. Ça a été le cas dans tous les pays où ils sont devenus obligatoires. Même sans obligation légale, le bon sens doit pousser les personnes sourdes et malentendantes qui vivent seules à s'équiper d'un détecteur adapté à leur handicap.

Il faut juste ne pas se précipiter et acheter le premier modèle proposé sous la pression de l'urgence : pour être en règle avec la loi, il suffit d'un modèle standard, et on en trouve même pour moins de 15 EUR (vérifier tout de même que le modèle est marqué CE).

Ensuite, il est possible de prendre le temps de comparer les modèles «spécial malentendant» présents sur le marché. On en trouve de différents types, mais à une exception près dont il conviendrait de vérifier la conformité, jamais à moins de 150/200 EUR.

Ce sont soit des appareils indépendants, soit des appareils couplés à un système multi-usages qui peut aussi s'interfacer avec des sonnettes de portes, de téléphone, ...

Comme pour les réveils, ils sont équipés de signaux lumineux et/ou de dispositifs vibrants.

Quelques exemples parmi d'autres distribués par des revendeurs accordant une remise de 5% aux adhérents CISIC :



Sur le site www.oditif.fr
Amplificateur d'appel téléphonique, de sonnette de porte et d'alarme



Sur le site www.audilo.com
Alarme Incendie Vibrant & Flash



Détecteur de Fumée LISA

Par contre, avant d'acheter l'un de ces produits vérifiez que celui choisi remplit aussi toutes les règles imposées par le décret : signal sonore, marquage CE, autotest avec signal de défaillance. Sinon, il faudra en plus acheter installer un modèle standard pour être en règle.

Financement

Si vous êtes locataire, votre propriétaire n'a pas l'obligation de vous installer un modèle spécifique. Certaines MDPH financent au moins partiellement l'achat de ce type de produits au titre de la prestation de compensation du handicap.

► Actualité **Prendre l'avion**

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les précautions à prendre lorsque l'on est porteur d'un implant cochléaire et que l'on doit voyager en avion. Afin d'obtenir les dernières informations disponibles, nous avons demandé à chaque représentant des différentes marques leurs recommandations. Il est bien sûr évident que chacun doit également lire la notice de son modèle d'implant.

Advanced Bionics :

«DéTECTEURS de métal, machines à rayons X, et les scanners de sécurité n'endommageront ni l'implant ni le processeur. Toutefois, le système implant peut activer les détecteurs d'alarmes ou les utilisateurs peuvent percevoir un son distordu quand ils passent devant les portiques de sécurité ou pendant une vérification faite par un scanner manuel. Baisser le volume va assurer que les sons entendus ne seront pas trop forts ou inconfortables.»

Cochlear :

Systèmes de sécurité dans les aéroports

Description :

Les systèmes de détection des métaux utilisent un champ électromagnétique puissant pour détecter de petites pièces métalliques. Récemment, de nouveaux détecteurs ont fait leur apparition. Ils scannent tout le corps pour détecter la présence d'armes, d'explosifs et tout autre article qui pourraient être cachés sous les vêtements. Ces systèmes utilisent des faisceaux radiofréquences d'une longueur d'onde avoisinant le millimètre.

Interférences possibles :

Certains porteurs d'un implant cochléaire peuvent ressentir des sensations de déformation du son en passant au travers ou à proximité de ces dispositifs. Le matériau utilisé dans la partie implantée peut également provoquer l'activation des systèmes de détection de métal. Les ondes radiofréquences utilisées par ces dispositifs sont suffisamment basses en énergie pour ne pas endommager le système d'implant.

Recommandations :

Afin d'éviter toute déformation du son ou toute interférence, le porteur d'un implant cochléaire pourra éteindre son processeur de son dès lors qu'il se trouve à proximité de ces dispositifs. Au cas où l'implant cochléaire active le détecteur, le patient devra toujours porter sur lui sa carte d'identification de porteur. Le passage aux rayons X de l'équipement externe ne présente pas de risque pour le matériel.

Med-El :

Lors du passage de sécurité, prévenez le personnel que vous portez un implant, montrez leur votre carte d'identification de porteur d'implant MED-EL. Si le personnel vous demande tout de même de passer sous le portique, retirez votre audio processeur, éteignez-le et laissez le avec votre bagage à main, il peut passer dans la machine à rayons X sans aucun risque. Passez sous le portique. Il est probable que votre implant (partie interne) déclenchera le détecteur de métaux ; en effet, votre implant est principalement fait de titane. Il n'y a aucun risque pour vous ou pour votre implant.

Pendant le décollage et l'atterrissage, les compagnies aériennes demandent que les ordinateurs, les téléphones portables et autres appareils électroniques soient éteints afin d'éviter les interférences avec les instruments de communication de l'avion. Votre audio processeur est un dispositif électronique et doit donc être éteint pendant le décollage et l'atterrissage, même si les interférences sont peu probables. Vous pouvez également contacter votre compagnie aérienne pour vous renseigner sur les réglementations particulières en matière de transport aérien.

Oticon Medical/Neurelec :

Que dois-je faire si l'alarme du détecteur de métaux se déclenche ?

Si l'alarme se déclenche sans autre raison évidente, ne vous inquiétez pas lorsque le personnel de sécurité utilise un détecteur portatif pour vous contrôler. Le détecteur n'endommagera pas votre implant cochléaire. Il produira seulement un bip en passant au-dessus de votre processeur. Montrez votre carte de porteur d'implant au personnel de sécurité et précisez que vous portez un implant auditif. Expliquez que le processeur est un appareil auditif que vous devez porter à proximité de votre implant

► Pique-nique

LAC DES SAPINS

Pique-nique et Barbecue au rendez-vous du samedi 27 juin au Lac des sapins.

Une très belle journée et de très belles rencontres également.

Merci d'être venu, d'avoir participé pleinement à la réussite de ce rendez-vous annuel.

Delphine et Patrick



➤ Actualité **Observatoire SAV des fabricants**

Nous constatons un nombre significatif de litiges ou désaccords concernant l'entretien et la réparation des processeurs d'implants cochléaires et de leurs accessoires, entre les porteurs d'implants et les fabricants, entre l'assureur et les fabricants et plus rarement entre les porteurs d'implant et l'assureur.

Afin d'avoir une meilleure compréhension des problèmes que vous rencontrez et une meilleure idée de leur fréquence, nous ressentons le besoin de collecter un maximum d'informations. Cela nous permettra ensuite d'analyser les différentes situations et d'y remédier ou de tenter d'éviter qu'elles se reproduisent.

L'association a donc décidé de mettre en place une veille sur ces sujets, qui va consister dans un premier temps à recueillir par mail ou courrier postal vos témoignages détaillés sur les litiges ou désaccords que vous avez rencontrés.

Voici quelques exemples de situations pour lesquelles nous vous demandons de bien vouloir nous contacter (la liste n'est pas exhaustive) :

- vente sans demande ou accord préalable de votre part d'accessoires remboursés par la CPAM nécessitant une prescription médicale antérieure à la vente pour être remboursés ;
- facturation de prestations sans devis préalable accepté ;
- refus de prise en charge d'une réparation sous garantie sous prétexte que la panne résulte d'une mauvaise utilisation ou d'un accident, alors que vous êtes certain que ce n'est pas le cas et que le matériel n'a pas été endommagé par un accident (un rappel en passant : en cas de dommage accidentel, vous devez faire une déclaration à l'assurance sous 5 jours ouvrés).

Essayez d'être le plus précis possible dans la description de l'historique de votre problème, et surtout n'oubliez pas de préciser la marque et le modèle de votre processeur.

Pour les autres situations quelques recommandations également :

- Avoir la clé USB de réglages sur soi pour envoi processeur en révision
- Se limiter au strict minimum dans les échanges avec les professionnels
- Ne jamais faire l'erreur d'acheter des piles qui ne sont pas spéciales implant
- Pour les parents d'enfants implantés, observer l'utilisation du processeur par l'enfant
- faire enregistrer tout nouveau processeur dans les C.H.U et auprès de l'assurance

Nous espérons que cette veille permettra d'améliorer à terme l'accompagnement des patients implantés au delà de l'aspect purement médical, en nous permettant de vous aider à faire valoir vos droits en cas de litige, tout en incitant les fabricants, distributeurs ou assureurs à améliorer la fiabilité de leurs produits et la qualité de leurs services.

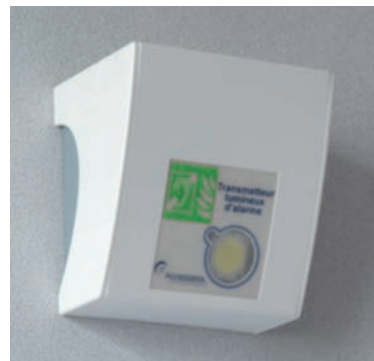
Merci d'adresser vos témoignages à : info@cisic.fr ou à l'adresse ci-dessous :

Association C I S I C
41 rue Henri Barbusse
75005 PARIS

➤ Actualité **Les vacances ne sont plus si loin ...**

Vous êtes- vous déjà demandé comment pourriez-vous être alerté dans votre chambre d'hôtel ou bien dans les toilettes d'un bâtiment public si l'alerte incendie se déclenchait ?

Cette question, les législateurs français se la sont posée, et le 23 octobre 2009, dans l'article du GN8 -MS 64 3^{ème} § réglementant la sécurité incendie des établissements recevant du public il a été expressément demandé : « *Un signal sonore doit être complété par un dispositif destiné à rendre l'alarme perceptible en tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément* ».



De ce fait, il est désormais d'usage que ce dispositif soit un flash blanc

stroboscopique de préférence, et il doit être installé dans les chambres d'hôtel, les salles de bains, vestiaires, toilettes où une personne sourde ou malentendante peut séjourner seule.

Malheureusement le constat est fait que depuis cette date d'octobre 2009 pas grand-chose a changé!

Mais en interrogeant les agences de voyages, les hôteliers, les résidences de vacances, il s'avère que rarement voire jamais ne leur a été réclamé de chambre adaptée au handicap auditif ; le besoin tarde donc à se faire sentir.

Il est temps de faire valoir vos droits vis-à-vis votre sécurité. Exprimez-vous .



Agenda 2015

CONFÉRENCES & RÉUNIONS

Paris

Assemblée générale à Paris
• samedi 26 septembre 2015

Réunion&Ateliers

• Samedi 3 octobre 2015 à Dijon
• Samedi 17 octobre 2015 près de Caen

PERMANENCES

CERTA – Centre Charlotte Blouin

4, rue de l'Abbé Frémond 49100 Angers.
Salle Europe.

Permanence de 10 h à 11 h 45

- vendredi 9 octobre
- vendredi 6 novembre
- vendredi 4 décembre

C.H.U. Bordeaux

Place Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux
RDC du bâtiment « Tripode »

Permanence de 14 h à 16 h 30

- mardi 15 septembre
- mardi 13 octobre
- mardi 24 novembre

CROP Bretteville sur Odon

4, avenue de Glattbach, 14760 Bretteville-sur-Odon
Salle de réunion Lavandes.

Permanence de 14 h à 17 h

- mercredi 30 septembre
- mercredi 18 novembre

C.H.U. Clermont-Ferrand

Hôpital Gabriel Montpied
58, rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand
Salle d'enseignement du service ORL. 5^e étage.

Permanence de 14 h à 16 h

- mercredi 16 septembre
- mercredi 21 octobre
- mercredi 18 novembre
- mercredi 16 décembre

C.H.U. Dijon - Hôpital du Bocage

14 rue Paul Gaffarel, 21000 Dijon
Hall B - Service ORL - 1^{er} étage - Salle de cours
Permanence de 10 h à 12 h

- vendredi 18 septembre
- vendredi 4 décembre

C.H.U. Grenoble

Boulevard de la Chantourne, 38700 La Tronche
6^e étage dans la salle de cours ou salle de réunion
du service ORL.

Permanence de 10 h à 12 h

Permanence de 16 h à 18 h

C.H.U. Nantes

Aile Est, 5^e étage, salle d'attente (service chirurgie
maxillo-faciale)

Permanence de 9 h 15 à 11 h 15

- lundi 7 septembre
- lundi 5 octobre
- lundi 2 novembre
- lundi 7 décembre

C.H.U. Lyon Sud

165, chemin du grand Revoyet, 69495 Pierre-Bénite
Service consultation ORL Rdc bureau 0709

Permanence de 13 h 30 à 16 h

- jeudi 8 octobre

Hôpital Edouard Herriot

Place d'Arsonval 69437 LYON

Salle de Cours au sein du service consultation ORL
en sous-sol à coté de l'amphithéâtre

Permanence de 13 h 30 à 16 h 30

- mercredi 9 septembre
- mercredi 4 novembre

Clinique Champagne-Reims

1-3 rue de l'université 51092 REIMS

Permanence de 14 h à 17 h

- jeudi 10 septembre
- jeudi 15 octobre
- jeudi 19 novembre
- jeudi 10 décembre

C.H.U. Rouen

1 rue de Germont 76031 ROUEN
Pavillon Dévé 1^{er} étage, pavillon ORL

Permanence de 14 h à 16 h 30

- mardi 8 septembre
- mardi 10 novembre
- mardi 15 décembre

C.H.U. Saint-Etienne

Avenue Albert Raiuond 42270 Saint Priest-en-Jarez
Hôpital nord - Bât. B, 1^{er} étage - Salle "Bessat"

Permanence de 9 h à 11 h

- lundi 12 octobre

Permanence de 14 h à 16 h

- samedi 12 septembre
- samedi 21 novembre

C.H.U. Bretonneau-Tours

2 boulevard Tonnelé 37044 Tours

La salle est au rez de chaussée dans le service des
consultations ORL (Bât B3) à proximité des salles
d'attente B et C.

Permanence de 14 h 15 à 16 h 15

- Mardi 15 septembre
- Mardi 17 novembre
- Mardi 15 décembre

RENCONTRES ESTIVALES :

EN ANJOU : Rencontre amicale et informelle
à Ethic Etape dans le superbe cadre du Lac
de Maine à Angers le samedi 29 août
à partir de 13h30

Pour plus d'informations contactez
Elisabeth Moguer

emk.cisic@laposte.net

EN AUVERGNE : Pour la 3^{ème} année
consécutive, l'antenne CISIC Auvergne
organise sa traditionnelle « Pause Café »
le samedi 22 août 2015 toute la journée.

Pour participer, veuillez contacter Nadine
Rago.nadine.63450@gmail.com

Nouveau site Web : Oditif.fr

Emmanuelle SAILLET forte de son expérience
de 15 ans auprès des personnes sourdes et
malentendantes, vous accueille sur son site
Oditif.fr, spécialisé dans les accessoires et les
aides techniques adaptées.

A votre écoute du Lundi au Vendredi pour
toute demande de devis personnalisé et de
conseil par Téléphone au : 01-30-36-14-02 par
mail à emmanuelle@oditif.fr ou par SMS au :
06-17-45-76-00.

Vous y trouverez des solutions au meilleur
prix pour améliorer votre quotidien et vous
bénéficierez d'une remise de 5% (hors
catégorie protection auditive) avec le code :
cisic4oditif

Alors, à très vite sur Oditif.fr.



Tarif préférentiel de piles et d'aides techniques

Les adhérents CISIC bénéficient de 10 % de
réduction sur tous les produits (Piles et aides
techniques) en vente sur les sites (contactez-
nous sur piles@cisic.fr pour obtenir le code
coupon de réduction valable pour nos
adhérents).

Audilo – 8, Passage des 2 Sœurs, 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 90 78 – www.audilo.com
Heures d'ouverture : lundi au vendredi
de 10 h à 18 h.

BUREAU CISIC

TRÉSORERIE Joëlle Fournil, Trésorière CISIC,
398 avenue Victor Hugo, 77190 Dammarie-les-Lys
Mail : tresorerie@cisic.fr

SECRÉTARIAT Martine Ottavi, Secrétaire CISIC,
41 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris
Tél. : 06 17 39 54 71 – Mail : secretariat@cisic.fr

SERVICE INTERNET Le CISIC diffuse par e-mail à
ses adhérents environ une fois par mois une lettre
d'information. Pour la recevoir, vous devez nous avoir
transmis lors de votre adhésion ou ultérieurement,
une adresse mail valide. N'oubliez pas de nous prévenir
si votre adresse e-mail change.
Marc Le Roy webmaster CISIC, asso@cisic.fr

Publication du Centre d'Information sur la Surdité et
l'Implant Cochléaire (CISIC).
Association loi 1901 n° 0913012932.
Tél. : 06 17 39 54 71 E-mail : info@cisic.fr – www.cisic.fr
Directrice de la publication : **Françoise Ernie**.
Réalisation : Axiome.